
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* applicables sur le **côté ouest de l'avenue Vincent d'Indy** sont modifiées de la façon suivante :
 - Par l'ajout du sous-alinéa b) suivant :
 - « b) sur la partie de cette avenue comprise entre l'avenue Willowdale et un point situé à une distance de 58 mètres vers le nord : stationnement excédant 15 minutes prohibé de 7 h 30 à 9 h 30 et de 15 h à 18 h du lundi au vendredi, du 15 août au 28 juin. De plus, arrêt interdit de 8 h à 9 h le mardi, du 1er avril au 30 novembre; »
 - En renommant le sous-alinéa b) existant en sous-alinéa c);
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* pour en faire partie intégrante ;
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 OCTOBRE 2024.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du règlement :
Entrée en vigueur du règlement :

8 octobre 2024
5 novembre 2024
XX novembre 2024

Dossier 1245069023